



# RAPPORT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

## **GUINÉE**

Rapport de la Mission D'Assistance Technique sur  
les Indicateurs de Solidité Financière  
(du 2 au 6 décembre, 2024)

**MAI 2025**

*Préparé par*

*Powkeem Lo Tiap Kwong et Hector Carcel-Villanova*

**Département auteur:**

**Département des Statistiques**

## **AVERTISSEMENT**

---

*Le présent document rassemble des conseils techniques fournis par les services du Fonds monétaire international (FMI) aux autorités de la République de Guinée (ci-après le « bénéficiaire des activités de développement des capacités ») en réponse à leur demande d'assistance technique. Ce document (dans sa totalité, en partie ou sous une forme résumée) peut être communiqué par le FMI à l'administrateur du FMI pour la République de Guinée, à d'autres administrateurs du FMI et à des membres de leurs équipes, ainsi qu'à d'autres organismes ou entités du bénéficiaire des activités de développement des capacités et, à leur demande, aux services de la Banque mondiale et à d'autres prestataires d'assistance technique et bailleurs de fonds dont l'intérêt est légitime, sauf si le bénéficiaire des activités de développement des capacités s'y oppose expressément (voir les [directives opérationnelles sur la diffusion des informations relatives aux activités de développement des capacités](#), disponible en anglais seulement). La publication du présent rapport ou sa communication (intégralement ou en partie) à des parties extérieures au FMI autres que des organismes ou entités du bénéficiaire des activités de développement des capacités, les services de la Banque mondiale, d'autres fournisseurs d'assistance technique et bailleurs de fonds ayant un intérêt légitime requiert le consentement explicite du bénéficiaire des activités de développement des capacités et du Département des Statistiques du FMI.*

## **MEMBRES/PARTENAIRES**

---



République de Guinée

# Table des matières

<b>Sigles et acronymes .....</b>	<b>4</b>
<b>Synthèse des Résultats de la Mission et Recommandations Prioritaires .....</b>	<b>6</b>
<b>Évaluation Technique Détailée et Recommandations .....</b>	<b>8</b>
A. Plan d'action détaillé .....	7
B. Contexte .....	9
C. Le Système Financier en Guinée .....	8
D. Base de Consolidation et Couverture Institutionnelle .....	9
E. Cadre Comptable et Réglementaire pour la Compilation des ISF .....	10
F. Données Sources .....	11
<b>Institutions collectrices de dépôt (ICD) .....</b>	<b>12</b>
A. Les Métadonnées .....	15
B. Ressources, Formation, et Coopération Technique .....	15
<b>Tableau .....</b>	<b>7</b>
1. Recommandations Prioritaires .....	6
2. Le Système Financier en Guinée .....	9
3. Règles de Provisionnement des Créances Douteuses .....	10
4. Reclassement des Comptes dans la Table 5.1 DT .....	12
<b>Annexes .....</b>	<b>18</b>
A. Personnel de la BCRG rencontré au cours de la mission .....	16
B. Les ISF pour la Guinée .....	16
C. Comparaison des ISF avant et après la mission d'assistance technique .....	18
D. Les Métadonnées pour les ICD .....	20

## Sigles et acronymes

AFR	Département Afrique du FMI
APFR	Actifs pondérés en fonction des risques
ASF	Autres sociétés financières
AT	Assistance technique
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
CBCSDI	Base de consolidation transfrontalière et intersectorielle des entités incorporée au niveau national
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations Unies
DL	Base de consolidation nationale
FMI	Fonds monétaire international
FP	Fonds propres
FPR	Fonds propres réglementaires
FSIC	Rapport sur la couverture institutionnelle des ISF
FSSF	Fonds de stabilité du secteur financier
FSM	Métadonnées des ISF
FSI-SRs	Modèle d'états financiers sectoriels des ISF
FVOCI	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
FVTPL	Juste valeur par le biais du compte de résultat
<i>Guide des ISF 2019</i>	<i>Guide de compilation des ISF 2019</i>
ICD	Institutions collectrices de dépôt (excluant la banque centrale)
IMCD	Institutions de microfinance collectrices de dépôt
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
ISF	Indicateurs de solidité financière
IFRS	International financial reporting standards
PNP	Prêts non performants
ROA	Rentabilité des actifs
ROE	Rentabilité des fonds propres
SCI	Système de collecte intégrée
SNF	Sociétés non financières
STA	Département des statistiques du FMI

# Synthèse des Résultats de la Mission et Recommandations Prioritaires

**1. Une mission d'assistance technique (AT) sur les indicateurs de solidité financière (ISF) a été effectuée virtuellement au bénéfice de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) du 2 au 6 décembre 2024 par le Département des statistiques (STA) du Fonds monétaire international (FMI).**

La programmation de cette mission a été encouragée par le Département Afrique du FMI (AFR) et a été entreprise dans le cadre du Fonds de stabilité du secteur financier (FSSF). La mission a: (i) aidé le personnel de la BCRG à compiler les ISF en utilisant les nouveaux formulaires de déclaration pour assurer la cohérence avec le *Guide de compilation des ISF 2019 (Guide des ISF 2019)* du FMI; (ii) examiné les données sources disponibles, la couverture institutionnelle et les cadres comptables et réglementaires utilisés dans la production des ISF pour les institutions collectrices de dépôt (ICD); et (iii) élaboré un plan de travail pour la compilation et la diffusion des ISF.

**2. Avant la mission, la BCRG a compilé et communiqué des ISF au STA pour publication sur le site web du FMI, mais la production et la diffusion des ISF ont cessé en juin 2022.** La BCRG a compilé 12 ISF centraux, 11 ISF additionnels pour les ICD et deux ISF additionnels des marchés immobiliers, qui n'étaient pas encore alignés sur la définition du *Guide des ISF 2019*. La mission, en collaboration avec le personnel de la BCRG, a compilé un nouvel ISF central et deux ISF additionnels pour les ICD. En outre, la mission a également aligné les définitions de plusieurs ISF pour les ICD afin d'assurer la cohérence avec le *Guide des ISF 2019* (Annexe B).

**3. La mission, en collaboration avec le personnel de la BCRG, a développé les tableaux de passage pour compiler les ISF pour les ICD à partir des données sources que la banque pourra en utiliser dorénavant** Les tableaux de passage établissent la correspondance entre les comptes de résultat, les bilans et les données de surveillance des ICD, et les nouveaux modèles de déclaration des ISF. Leur utilisation vise à améliorer l'élaboration des états financiers et à faciliter l'adoption des nouveaux formulaires de déclaration. Les données de base pour la compilation des ISF pour les ICD sont adéquates et répondent généralement aux critères établis par le *Guide des ISF 2019* pour la publication sur le site web du FMI.

**4. Les cadres réglementaires et comptables sont globalement conformes, respectivement à Bâle II et aux normes internationales d'information financière/normes comptables internationales (IFRS).** Les ratios d'adéquation des fonds propres (FP) et les actifs pondérés en fonction des risques (APFR) des banques ont suivi principalement le cadre de Bâle II. Cependant, la BCRG a déjà initié les travaux vers Bâle III. Les ICD opérant en Guinée ont déjà adopté la norme IFRS 9 pour l'évaluation de leurs instruments financiers depuis janvier 2023 et se sont appuyées sur le modèle de pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9 pour calculer les exigences minimales en matière de provisionnement des créances. Actuellement, la BCRG compile les ISF pour les ICD sur la base de consolidation nationale (DL). La couverture institutionnelle des ICD est axée sur les banques commerciales seulement.

**5. La mission a également identifié quelques points à améliorer concernant la collecte de données.** Alors que la définition des dépôts de la clientèle, le calcul de la rentabilité des actifs (ROA) et la rentabilité des fonds propres (ROE) ont été alignés sur la méthodologie du *Guide des ISF 2019*, la mission a informé les autorités de la nécessité pour les ICD de collecter des données sur les actifs liquides aussi bien que les passifs à court terme, notamment les dépôts à maturité inférieure ou égale à trois mois. La mission a

aussi recommandé de collecter des données des prêts aux sociétés non-financières (SNF) par secteur d'industrie selon la Classification internationale type, par industrie de toutes les branches d'activité économique des Nations Unies (CITI Rév. 4) et de compiler le ratio concentration des prêts par activité économique.

**6. La mission a également aidé à remplir les nouveaux formulaires de métadonnées (FSM) et le rapport sur la couverture institutionnelle (FSIC) accompagnant la publication des ISF.** Le contenu des tableaux 2 et 3 des métadonnées a été largement discuté et convenu avec le personnel de la BCRG et est conforme aux exigences du *Guide des ISF 2019*. La publication des métadonnées fournirait des informations supplémentaires sur la structure du secteur bancaire et les cadres comptables et réglementaires qui accompagneraient la production des ISF par rapport à la méthodologie du *Guide des ISF 2019*.

**7. Un calendrier de transmission des ISF au STA a également été discuté et convenu avec les autorités.** Les autorités vont commencer à déclarer les données des ISF pour les ICD dans le modèle de déclaration des ISF du FMI en utilisant les tables de passage développées pendant la mission et finaliseront le contenu des métadonnées et des formulaires de déclaration des ISF d'ici fin juin 2025 pour examen par STA avant leur publication sur le site web des ISF du FMI pour fin juillet 2025.

**8. Pour soutenir les progrès dans la compilation des ISF conformément au Guide des ISF 2019 et la diffusion des données, la mission a préparé un plan d'action détaillé,** dont les recommandations prioritaires sont résumées dans le Tableau 1. De plus amples détails sur les autres recommandations et les actions/jalons associés peuvent être trouvés dans la section *Évaluation technique détaillée et recommandations*.

**TABLEAU 1.** Recommandations Prioritaires

Délai prévu	Recommandations prioritaires	Institutions responsables
<b>Juin 2025</b>	Communiquer au STA, pour examen, les états financiers sectoriels des ISF (FSI-SRs) pour les ICD, y compris le compte de résultat, le bilan et les séries de supervision à partir des données de 2013Q1, le formulaire couverture institutionnelle des ISF (FSIC) et le formulaire des métadonnées des ISF (FSM).	<b>BCRG</b>
<b>Juillet 2025</b>	Commencer à rapporter régulièrement le FSI-SRs au STA pour les ICD (sur une base trimestrielle), le FSIC (sur une base annuelle) et le FSM par l'intermédiaire du système de collecte intégré (SCI) afin de les diffuser sur le site web du FMI.	<b>BCRG</b>

# Évaluation Technique Détailée et Recommandations

## A. PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

9. Le plan d'action ci-dessous comprend les étapes à franchir pour atteindre les jalons ainsi que les dates d'achèvement prévues. Les actions sont classées par ordre de priorité : moyenne (M), élevée (H), et recommandations prioritaires (RP).

Priorité	Mesure/repère	Date de réalisation prévue
<b>Amélioration de l'accessibilité des données et des métadonnées.</b>		
RP	Communiquer au STA, pour examen, les FSI-SRs pour les ICD, y compris le compte de résultat, le bilan et les séries de supervision à partir des données de 2013Q1, le formulaire FSIC et le FSM.	Juin 2025
<b>Un nouvel ensemble de données a été compilé et diffusé en interne et/ou au public.</b>		
RP	Commencer à rapporter régulièrement le FSI-SRs au STA (sur une base trimestrielle) pour les ICD, le FSIC (sur une base annuelle) et le FSM par l'intermédiaire du SCI afin de les diffuser sur le site web du FMI.	Juillet 2025
<b>Un nouvel ensemble de données a été compilé et diffusé en interne et/ou au public.</b>		
H	Commencer à utiliser les tableaux de passage développés par la mission pour compiler les ISF pour les ICD qui sont cohérents avec le <i>Guide des ISF 2019</i> .	Juin 2025
M	Reklasser les éléments extraordinaires du compte de résultat aux autres produits/charges.	Juillet 2025
H	Aligner le calcul de la rentabilité des actifs et la rentabilité des fonds propres sur la définition du <i>Guide des ISF 2019</i> .	Juillet 2025
H	Aligner la définition des dépôts de la clientèle (au passif du bilan) conformément au <i>Guide 2019 des ISF</i> .	Juillet 2025
H	Calculer l'écart entre le taux de référence des prêts et le taux de référence des dépôts.	Juillet 2025
H	Compiler des nouveaux ISF : Provisions sur les prêts non performants (PNP), croissance du crédit au secteur privé et le ratio produit des transactions sur produits bruts.	Juillet 2025
M	Passifs à court terme : Collecter et inclure les dépôts à maturité résiduel inférieur ou égale à 3 mois. Dans le cas contraire, indiquer dans les métadonnées la déviation par rapport au <i>Guide des ISF 2019</i> .	Décembre 2025

M	Actifs liquides : Collecter et inclure les dépôts à maturité inférieur ou égale à 3 mois. Dans le cas contraire, indiquer dans les métadonnées la déviation par rapport au <i>Guide des ISF 2019</i> .	Décembre 2025
M	Recueillir auprès des ICD des données sur les prêts aux SNF par secteur économique sur la base de la classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI Rév. 4) des Nations Unies et de compiler le ratio de concentration des prêts par activité économique.	Décembre 2026

## B. CONTEXTE

**10. Cette mission était la deuxième sur les ISF réalisée pour la BCRG, la dernière datant de novembre 2020.** Avant la mission, la BCRG a compilé et communiqué au STA des ISF basés sur la méthodologie du *Guide des ISF 2006* mais la diffusion des ISF s'est arrêtée depuis les données de juin 2022.

**11. Les ISF sont des indicateurs de la santé actuelle du secteur financier d'un pays, ainsi que de ses contreparties entreprises et ménages.** À cet égard, le *Guide des ISF 2019* recommande de compiler et de diffuser 17 ISF centraux et 12 ISF additionnelles pour les ICD, et 23 ISF additionnelles pour les autres secteurs. Le site web des ISF du FMI diffuse des données et des métadonnées sur les ISF pour 155 pays. Le site fournit aux utilisateurs un point d'accès facile aux ISF qui sont largement conformes aux normes méthodologiques internationalement acceptées, favorisant ainsi la comparabilité entre les pays.

## C. LE SYSTÈME FINANCIER EN GUINÉE

**12. Outre les fonctions traditionnelles de banque centrale, la BCRG veille à la stabilité du système financier.** A ce titre, la BCRG joue le rôle d'autorité de surveillance, principalement pour les banques, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, compagnie de crédit-bail et bureau de change.

**13. En plus de la banque centrale, la Guinée dispose de 19 banques commerciales dont deux sont sous contrôle national et 17 sous contrôle étranger.** Elles n'ont pas de filiales intersectorielles ou transfrontalières. Le secteur des ICD compte aussi 16 institutions de microfinance collectrice de dépôt (IMCD). Le total de bilan des banques commerciales s'élevait à plus de 68,288,691 millions de francs guinéens à fin septembre 2024, représentant environ 91 pourcent du total de bilan de l'ensemble du secteur des ICD tandis que les IMCD représentent environ 2 pourcent du part du marché. Les IMCD sont soumises aux mêmes règles prudentielles que les banques commerciales ; toutefois la fréquence de transmission de leurs données varie d'une IMCD à une autre. Tandis que certains IMCD soumettent leurs données à la BCRG sur une base trimestrielle, d'autres le font annuellement. Par conséquent, les banques commerciales sont la seule catégorie d'institution financière incluse dans la couverture des ISF (Tableau 2).

**14. Le secteur des autres sociétés financières (ASF) se compose principalement des compagnies d'assurance, assurances vie et non-vie et constitue environ 6 pour cent du total du bilan du secteur financier.** Les données sur les sociétés d'assurance relèvent de la surveillance de la BCRG mais pour l'instant aucunes données sur les assurances ne sont pas encore disponibles pour la compilation des ISF. Les auxiliaires financiers opérant en Guinée sont les bureaux de change, une compagnie de crédit-bail financière et la banque nationale d'investissement agréés par la BCRG. Il n'existe ni de bourse des valeurs mobilières ni des fonds de pension autonomes en Guinée.

**TABLEAU 2 : Le Système Financier en Guinée (à fin septembre 2024)**

Sociétés financières	Nombre d'institutions	Total des actifs (millions, Francs Guinéen)	Part dans le total des actifs du système financier (en pourcentage)
<b>Institutions collectrices de dépôt</b>	<b>35</b>	<b>70,031,289</b>	<b>93.8%</b>
<b>Banques commerciales</b>	<b>19</b>	<b>68,288,691</b>	<b>91.4%</b>
-sous contrôle national	2	1,029,670	
-sous contrôle étranger	17	67,259,020	
<b>Institutions de microfinance collectrices de dépôt<sup>1</sup></b>	<b>16</b>	<b>1,742,598</b>	<b>2.4%</b>
<b>Autres Sociétés financières</b>	<b>17</b>	<b>4,660,781</b>	<b>6. 2%</b>
<b>Sociétés d'assurance</b>	<b>11</b>	<b>3,431,985</b>	<b>4.6%</b>
Assurance vie <sup>1</sup>	4	1,091,300	1.5%
Assurance non-vie <sup>1</sup>	7	2,340,685	3.1%
<b>Institutions de microfinance non collectrices de dépôts<sup>1</sup></b>	<b>4</b>	<b>13,338</b>	<b>0.02%</b>
<b>Autres intermédiaires financiers et auxiliaires financiers (société de crédit-bail, banque nationale d'investissement)<sup>2</sup></b>	<b>2</b>	<b>1.215,458</b>	<b>1.6%</b>
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>74,692,070</b>	<b>100%</b>

Source : BCRG

<sup>1</sup> : Décembre 2023

<sup>2</sup> : Juin 2024

#### D. BASE DE CONSOLIDATION ET COUVERTURE INSTITUTIONNELLE

##### 15. Les ISF pour les ICD sont compilés en utilisant la méthode de Consolidation Nationale (DL).

Bien que le *Guide* recommande d'utiliser une base « transfrontalière, intersectorielle, constituée au niveau national » (CBCSDI), il retient également la base DL comme une alternative lorsque les ICD résidentes n'ont pas de succursales ou de filiales étrangères et très peu ou pas de filiales intersectorielles. Selon le *Guide*, DL comprend les données des ICD résidentes ainsi que celles de leurs succursales et filiales résidentes du même secteur. Comme les ICD en opération en Guinée n'ont pas d'activités transfrontalières ou intersectorielles, la DL est la méthode de consolidation appropriée pour la Guinée. Comme mentionné précédemment, la couverture institutionnelle des ICD comprend 19 banques dont 17 sont sous contrôle étranger et deux sous contrôle national, qui sont toutes constituées en sociétés nationales. Les ISF sont actuellement élaborés sur la base de la consolidation DL pour les ICD.

##### 16. Actuellement, il n'y a pas des ICD en liquidation en Guinée. Le *Guide des ISF 2019* recommande d'inclure les ICD en détresse si elles détiennent des positions significatives et de compiler les ISF en incluant et en excluant ces ICD. Toutefois, si elles sont exclues de la compilation des ISF, cela doit également être indiqué dans le FSIC.

## **E. CADRE COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE POUR LA COMPILEATION DES ISF**

---

**17.** Les banques commerciales ont déjà adopté l'IFRS9 depuis janvier 2023. Avant l'adoption de l'IFRS9, les banques commerciales utilisaient l'IAS39 pour l'évaluation des instruments financiers. Conformément à l'IFRS9, les instruments financiers peuvent être évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) et à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL). En outre, les banques ont déjà adopté le modèle des pertes de crédit attendues pour calculer les exigences en matière de provisionnement des pertes sur prêts.

**18.** **Le cadre réglementaire pour la compilation des ratios d'adéquation des fonds propres des ICD suit principalement l'Accord de Bâle II sur les fonds propres.** Les composantes des fonds propres réglementaires (FPR) et des APFR sont définies dans l'instruction 104/DGSIF/DSB/2022 et 106/DGSIF/DSB/2022, respectivement de la BCRG (Annexe D).

**19.** **Le cadre réglementaire de Bâle II est appliqué uniformément à tous les établissements de crédit, notamment les banques commerciales.** Les établissements de crédit doivent disposer de FP de base, de FP de catégorie 1 et de FP de catégorie 2 leur permettant de respecter à tout moment les exigences minimales suivantes :

- Les FP de base doivent représenter au moins 6.5% des risques pondérés de l'établissement de crédit ;
- Les FP de catégorie 1 doivent représenter au moins 8% des risques pondérés de l'établissement de crédit ;
- Les FPR doivent représenter au moins 10% des risques pondérés de l'établissement de crédit.

**20.** **Les définitions nationales des PNP sont globalement conformes au Guide des ISF 2019.** Les PNP et les exigences en matière de provisions minimales sont définies dans les règlements 093/DGSIF/DSB/PCEC et 099/DGSIF/DSB de la BCRG. Les établissements de crédit doivent distinguer dans leur comptabilité les créances saines et les créances en souffrance. Les créances en souffrance comprennent au bilan les créances impayées, les créances restructurées, les créances douteuses et les créances irrécouvrables. Les PNP sont définis comme les prêts pour lesquels une partie du principal ou des intérêts est due et impayée pendant une période supérieure à 90 jours après la date d'échéance contractuelle. Les intérêts courus sur les créances douteuses ne sont comptabilisés parmi les produits que lorsqu'ils sont effectivement encaissés. Les provisions constituées par les établissements de crédit couvrent leurs créances saines et en souffrance à hauteur des taux de pertes de crédit attendues fixés ci-après (Tableau 3) :

**TABLEAU 3 : Règles de Provisionnement des Créances douteuses**

Catégorie	Taux de pertes de crédit attendues (pourcent)
Créances parfaitement saines (groupe 1)	1
Créances du groupe 2 sans impayés	5
Créances du groupe 2 avec impayés de plus de 30 jours	15
Créances du groupe 2 avec impayés de plus de 60 jours	25
Créances du groupe 3 déclassées avec impayés de plus de 6 mois	50
Créances du groupe 3 déclassées depuis 6 mois ou plus	90

## F. DONNÉES SOURCES

---

**21. Les données primaires des ICD sont largement suffisantes pour compiler les ISF en Guinée.**

Les données de base pour l'élaboration des ISF des ICD couvrent les déclarations de revenus et de dépenses (compte de résultat), les bilans et les séries de supervision qui sont collectés auprès des ICD sur une base mensuelle ou trimestrielle pour le bilan et les comptes de résultat, les FPR et les APFR.

**22. Les ISF des ICD sont calculés sur la base des rapports prudentiels suivants, qui sont transmis à la BCRG dans les 15 jours pour les données mensuelles et trimestrielles suivant la fin de la période de référence :**

- SITU\_1, 2, 3 : Situation comptable (mensuelle)
- FINS\_10 : Compte de résultat (mensuelle)
- PRUD\_4 : État de calcul des Fonds Propres nets (trimestrielle)
- PRUD\_5 : État de calcul du ratio de solvabilité (trimestrielle)
- PRUD\_6 : Division et concentration des grands risques (trimestrielle)

**23. La mission a travaillé avec le personnel de la BCRG pour mettre à jour les tableaux de passage afin de compiler les ISF centraux et les ISF additionnelles pour les ICD en vue de leur transmission au STA.** Ce processus a impliqué la mise en correspondance des données sources avec les tableaux 5.1 DT des FSI-SRs et la dérivation des ISF à partir des données sous-jacentes de la feuille FSD. Les tables de passage indiquent où chaque poste du compte de résultat, du bilan et de la série de supervision est classé, ce qui constitue une référence utile pour les compilateurs. Les feuilles de calcul pour la compilation, y compris les tables de passage pour les ICD ont été fournies au personnel de la BCRG. L'utilisation de ces tables de passage facilitera la compilation des ISF pour les ICD. Actuellement, le personnel de la BCRG agrège manuellement les données des rapports pour compiler les ISF. À terme, la BCRG aurait intérêt à automatiser le calcul des ISF à partir des modèles de déclaration afin de réduire les interventions manuelles.

**24. La mission a élargi la liste des ISF rapportés au STA.** La liste des nouveaux ISF compilés comprend 13 ISF centraux et huit ISF additionnelles pour les ICD. Tous les ISF doivent être compilés et communiqués au STA sur une base trimestrielle.

**25. Il existe certaines différences entre les ISF existants compilés par la BCRG et ceux élaborés au cours de la mission.** Les ISF compilés par la mission sont basés sur la méthodologie de compilation recommandée par le *Guide des ISF 2019*. Bien que les autorités aient compilé des ISF pour l'analyse de la stabilité du secteur financier, les définitions ont été alignées sur le *Guide des ISF 2006*. Les différences entre les ISF existants compilés par la BCRG et les ISF compilés lors de la mission sont expliqués à l'Annexe C.

# Institutions Collectrices de Dépôt (ICD)

## États Financiers Sectoriels

**26.** La mission a mis à jour les tableaux de passage pour la compilation des ISF des ICD. Pour tenir compte des changements méthodologiques apportés par le *Guide des ISF 2019*, quelques comptes ont été reclassés dans le compte de résultat et le bilan sectoriel (voir Tableau 4). Les tables de passage élaborées au cours de la mission intègrent ces reclassements.

**27.** Les composantes des produits et des charges dans le rapport de déclaration sont entièrement alignées sur l'annexe 2 de l'ancien modèle FS2. Cela a donc facilité leur mise en correspondance avec les recettes et les dépenses afin de générer des ensembles cohérents d'indicateurs de rentabilité.

**28.** Conformément à l'approche adoptée par le *Guide des ISF 2019*, les produits/charges extraordinaires ont été reclassés dans les autres produits/charges, respectivement. Cela s'explique par le fait que le *Guide des ISF 2019* suit l'IAS1. IAS1 ne permet plus la présentation d'élément extraordinaire dans la présentation du compte de résultat. Avant le *Guide des ISF 2019*, les profits/pertes extraordinaires étaient ajustés dans les profits/pertes d'exploitation avant déduction de l'impôt sur le revenu. En raison de cette reclassification, les indicateurs de rentabilité antérieurs doivent être retraités.

### Recommandation :

- Reclasser les éléments extraordinaires du compte de résultat aux autres produits/charges.

**TABLEAU 4 : Reclassement des Comptes dans le Tableau 5.1 DT**

Compte de résultat	
1.	Bénéfices/pertes extraordinaires reclassés dans les autres produits/charges.
2.	Créances irrécouvrables reclassées dans provisions pour créances douteuses au lieu dans autres charges.
Bilan	
3.	L'amortissement cumulé doit être déduit des actifs non financiers au lieu d'être enregistré dans les autres passifs.
4.	Les dépôts des ICD (à l'actif du bilan) dans une autre ICD doivent être reclassé comme prêt interbancaire afin d'être aligné à la méthodologie du <i>guide des ISF 2019</i> .
5.	La définition des dépôts de la clientèle (passif) a été revue afin d'être alignée sur le <i>Guide des ISF 2019</i> .
6.	Les provisions pour autres pertes ont été reclassées dans les provisions générales et autres au lieu des autres passifs.

**29.** La mission a réaligné le calcul de la ROA et la ROE sur la méthodologie du *Guide des ISF 2019*. La mission a présenté la méthode d'annualisation du résultat net avant/après impôt et le calcul de la moyenne du total des actifs et du capital et des réserves dans le calcul de la ROA et de la ROE. Le *Guide*

des ISF 2019 recommande d'utiliser le bénéfice net avant impôt pour le calcul du ROA et le bénéfice net après impôt pour le calcul du ROE, ce qui n'était pas le cas avant la mission. En conséquence, le ROA est calculé en divisant le résultat net avant impôt annualisé par le total des actifs moyens, tandis que le ROE est calculé en divisant le résultat net après impôt annualisé par le total des capitaux propres moyens.

**Recommandation :**

- Aligner le calcul de la rentabilité des actifs et la rentabilité des fonds propres sur la définition du Guide des ISF 2019.

**30. La mission a révisé la composition des dépôts de la clientèle afin de se conformer au Guide des ISF 2019.** Ces données sont utilisées pour compiler l'ISF sur les dépôts de la clientèle sur total des prêts non interbancaires. Le concept de dépôts de la clientèle est spécifique au Guide des ISF 2019. Outre les dépôts des Sociétés Financières (Banques et ASF), le Guide des ISF 2019 restreint la composition des dépôts de la clientèle pour exclure également les dépôts de la banque centrale et de l'administration centrale. Par conséquent, la mission a reclassé les dépôts des ASF, administration centrale, banque centrale et dépôt restrictifs dans les autres numéraires et dépôts au lieu des dépôts de la clientèle.

**Recommandation :**

- Aligner la définition des dépôts de la clientèle (au passif du bilan) conformément au Guide 2019 des ISF.

**Séries de supervision**

**31. La définition des actifs liquides n'est pas alignée au Guide des ISF 2019.** Avant la mission, la BCRG continuait à compiler la mesure de base des actifs liquides, bien qu'elle ait été progressivement supprimée dans le Guide des ISF 2019 pour calculer les indicateurs de liquidité. La BCRG calcule les actifs liquides en incluant les numéraires, dépôts transférables, autres dépôts et les titres de créances. Comme il n'y a pas d'information concernant la ventilation des autres dépôts notamment les dépôts à maturité résiduelle inférieure ou égale à trois mois, la mission a donc recommandé de collecter auprès des ICD les données sur les dépôts à maturité résiduel inférieur ou égale à trois mois. Si ce n'est pas encore fait, documentez la déviation dans les métadonnées pour l'instant. La mission a aussi recommandé que les titres de créance qui ne sont pas activement négociés en Guinée soient exclus des actifs liquides et a aidé les compilateurs de l'ISF à les exclure des actifs liquides dans le tableau de passage.

- *Actifs liquides : collecter et inclure les dépôts à maturité inférieure ou égale à 3 mois. Dans le cas contraire, indiquer dans les métadonnées la déviation par rapport au Guide des ISF 2019.*

**32. La définition des passifs à court terme n'est pas conforme au Guide des ISF 2019.** La BCRG calcule les passifs à court terme en incluant que les dépôts transférables seulement car il n'y a pas d'information concernant la ventilation des autres passifs notamment les dépôts à maturité résiduelle inférieure ou égale à trois mois. La mission a donc recommandé de collecter auprès des ICD les données sur les dépôts à maturité résiduel inférieur ou égale à trois mois. Si ce n'est pas encore fait, documentez la déviation dans les métadonnées pour l'instant.

**Recommandation :**

- *Passifs à court terme : collecter et inclure les dépôts à maturité résiduelle inférieure ou égale à 3 mois. Dans le cas contraire, indiquer dans les métadonnées la déviation par rapport au Guide des ISF 2019.*

**33. La mission a aidé les techniciens de la BCRG à calculer l'ISF sur l'écart entre les taux de référence des prêts et des dépôts pour le rapport au STA.** Les taux de prêt de référence ont été recalculés en utilisant une approximation des moyennes pondérées en divisant les revenus d'intérêt (prêt) par les prêts bruts non interbancaires, tandis que les taux de dépôt ont été calculés en utilisant les dépenses d'intérêt divisées par les dépôts des clients, conformément à la deuxième approche recommandée par le *Guide des ISF 2019*. Cet écart fournit un indicateur des revenus d'intermédiation perçus par le secteur ICD. Des écarts élevés pourraient indiquer une pression concurrentielle moindre sur les banques, mais ils peuvent être attribués à l'inefficacité des banques ou à l'insuffisance des garanties.

- *Calculer l'écart entre le taux de référence des prêts et le taux de référence des dépôts.*

**34. La mission a également compilé un ISF central nouvellement introduit et deux ISF additionnelles pour les ICD à déclarer au STA.** Les données primaires pour la compilation de ces cinq ISF sont facilement disponibles dans les rapports de déclaration et sont cohérentes avec le *Guide des ISF 2019*.

- **Ratio Provisions/PNP :** Ce ratio de couverture, qui est un nouvel ISF central pour les ICD introduit dans le *guide des ISF 2019*, est calculé en divisant les provisions spécifiques (provisions sur PNP) par le total des PNP. Ce ratio mesure la couverture des créances improductives.
- **Croissance du crédit au secteur privé :** Ce nouvel ISF additionnel pour les ICD mesure le taux de croissance annuel des crédits aux SNF privées, aux ménages et aux institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), plus les titres de créance émis par les SNF privées et détenus par les ICD. Ce nouvel ISF vise à appréhender les risques systémiques émergents et peut servir d'indicateur prospectif des problèmes potentiels de qualité des actifs et des vulnérabilités dans le secteur ICD.
- **Ratio produit des transactions sur total des produits bruts :** Le produit des transactions est égal aux gains et aux pertes sur les instruments financiers. Le produit brut est égal à la marge d'intérêt net et le produit hors intérêt. Ce ratio mesure la dépendance aux activités liés aux marchés. La mission a pu calculer ce ratio grâce au nouveau modèle de déclaration du compte des résultat des banques introduits en 2024 qui contiennent plus de détails sur les gains et pertes sur instruments financiers.

**Recommandation :**

- *Compiler des nouveaux ISF : Provisions sur les prêts non performants (PNP), les crédits au secteur privé et le ratio produit des transactions sur revenue brut.*

**35. La mission a également recommandé de collecter des données sur la ventilation en secteur d'activité économique des prêts non financières octroyés par les ICD afin de compiler un ISF central nouvellement introduit, le ratio de Concentration des prêts par activité économique.** Ce nouvel ISF, qui remplace l'ancien ISF sur la répartition sectorielle des prêts, mesure le risque de concentration du crédit dans les trois principaux sous-secteurs faisant partie des sociétés non financières (SNF). Les prêts par activité économique sont basés sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 4 (CITI Rév. 4), qui fournit une structure largement acceptée pour la classification des activités économiques.

**Recommandation :**

- *Recueillir auprès des ICD des données sur les prêts aux SNF par secteur économique sur la base de la classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques des Nations Unies (CITI Rév. 4) et de compiler le ratio de concentration des prêts par activité économique.*

## A. LES MÉTADONNÉES

---

**36.** Suite à la mise en correspondance réussie des données sources avec les nouveaux FSI-SRs, comme recommandé par la mission, la BCRG va commencer à déclarer les ISF des ICD au STA pour diffusion à partir de juin 2024. Pour faciliter la compilation et la diffusion des ISF, la BCRG devrait aligner les définitions des ISF actuellement produites sur celles du *Guide des ISF 2019*.

**37.** La mission a recommandé la BCRG de rapporter au STA les métadonnées (FSM) accompagnant la publication des ISF. La mission a assisté la BCRG à mettre à jour le contenu des nouveaux tableaux 2 et 3 des métadonnées pour la Guinée. La publication des métadonnées fournit des informations supplémentaires sur la structure du secteur bancaire et les cadres comptables et réglementaires nationaux qui sous-tendent la production des ISF pour les ICD par rapport à la méthodologie du *Guide des ISF 2019*.

## B. RESSOURCES, FORMATION, ET COOPÉRATION TECHNIQUE

---

**38.** La mission a également encouragé le personnel de la BCRG à participer aux cours de formation du FMI dans les régions et au siège sur les statistiques du secteur financier. Le personnel de la BCRG qui compile les ISF pour les ICD bénéficierait de la participation aux cours de formation que STA dispense au siège du FMI (chaque cours une fois tous les deux ans) et dans les centres régionaux. Des informations détaillées sont disponibles sur la page web de l'Institut pour le développement des capacités du FMI. [<https://www.imf.org/external/np/ins/english/training.htm>].

## Annexes

### ANNEXE A. PERSONNEL DE LA BCRG RENCONTRÉ AU COURS DE LA MISSION

No.	Nom	Poste	Division
1.	M. Robert Malano	Directeur	Direction des Statistiques et de la Balance de Paiements
2.	M. Ibrahima Barry	Chef de service des Statistiques Monétaires et Financières	Direction des Statistiques et de la Balance de Paiements

## ANNEXE B. LES ISF POUR LA GUINÉE

### Indicateurs de Solidité Financière pour ICD, 2023 Q1–2023 Q4

	2023Q1	2023Q2	2023Q3	2023Q4
<b>ISF centraux</b>				
Fonds propres réglementaires/Actifs pondérés en fonction des risques	17.0	16.9	16.1	15.1
Fonds propres de base/Actifs pondérés en fonction des risques	16.9	16.8	16.1	15.2
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres	14.48	14.1	15.4	15.5
Fonds propres de base/actifs	10.0	10.8	10.5	10.1
Prêts improductifs/total des prêts	8.4	8.6	8.8	8.9
Provisions/Prêts improductifs	55.3	56.6	55.1	55.8
Rentabilité des actifs	3.5	3.8	4.0	3.9
Rentabilité des fonds propres	22.6	23.5	23.5	23.8
Marge d'intérêts/résultat brut	42.1	35.8	37.7	41.8
Charges hors intérêts/résultat brut	67.6	67.7	64.9	62.0
Actifs liquides/total des actifs	32.5	28.9	27.4	27.3
Actifs liquides/engagements à court terme	56.7	49.0	46.9	47.0
Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres	8.7	2.2	2.2	7.8
<b>ISF additionnels</b>				
Grands risques/Fonds Propres	111.8	119.2	115.3	110.8
Ratio dépenses de personnel/charges hors intérêts	20.2	17.5	19.2	33.5
Écart entre les taux débiteur et créateur de référence (Points de base)	446.8	458.3	430.4	452.3
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	179.2	177.8	169.4	172.4
Ratio prêts libellés en devises/total des prêts	20.9	16.8	12.1	12.7
Ratio passif libellé en devises/total du passif	30.6	30.4	28.3	27.9
Croissance du crédit au secteur privé	19.5	20.2	10.9	8.7

Sources : BCRG et staff du FMI.

## ANNEXE C. COMPARAISON DES ISF AVANT ET APRÈS LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Indicateur	Recommendation
<b>Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques</b>	<p>Numérateur : Changement dans la calculation (à partir de novembre 2022 passant de Bâle I à Bâle II)</p> <p>Dénominateur : Changement dans la calculation (à partir de novembre 2022 passant de Bâle I à Bâle II)</p>
<b>Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques</b>	<p>Numérateur : Changement dans la calculation (à partir de novembre 2022 passant de Bâle I à Bâle II)</p> <p>Dénominateur : Changement dans la calculation (à partir de novembre 2022 passant de Bâle I à Bâle II)</p>
<b>Prêts improductifs moins provisions/fonds propres</b>	<p>Numérateur : Changement dans la méthode de calculation des provisions (à partir de janvier 2023 passant de IAS39 au IFRS9)</p> <p>Dénominateur : Changement dans la calculation (à partir de novembre 2022 passant de Bâle I à Bâle II)</p>
<b>Fonds propres de base/actifs</b>	<p>Numérateur : Fonds propres de base</p> <p>Dénominateur : Total des actifs (les amortissements cumulés doivent être déduits des actifs non financiers)</p>
<b>Prêts improductifs/total des prêts</b>	<p>Numérateur : Pas de changement</p> <p>Dénominateur : Changement (inclut dépôts des ICD dans une autre ICD)</p>
<b>Concentration de prêts par activité économique</b>	<p><i>Nouveau ISF qui remplace la Répartition sectorielle des prêts (à mettre en œuvre)</i></p> <p>Numérateur : Prêts aux trois premiers secteurs économiques</p> <p>Dénominateur : Prêts aux sociétés non financières</p>
<b>Provisions/Prêts improproductifs.</b>	<p><i>Nouveau ISF compilé pendant la mission</i></p> <p>Numérateur : Provisions sur les prêts improproductifs</p> <p>Dénominateur : Prêts improproductifs</p>
<b>Rentabilité des actifs</b>	<p>Numérateur : Résultat net avant impôts (annualisé). Les postes extraordinaires doivent être réajustés aux autres produits/ charges.</p> <p>Dénominateur : Moyenne du total des actifs</p>
<b>Rentabilité des fonds propres</b>	<p>Numérateur : Résultat net après impôts (annualisé)</p> <p>Dénominateur : Moyenne du capital social et réserves</p>

<b>Marge d'intérêts/résultat brut</b>	Numérateur : Pas de changement (inchangé jusqu'à 2023Q4 mais après 2024Q1 à monter changement dans le modèle de déclaration compte de résultat)  Dénominateur : Les produits extraordinaires doivent être réajustés aux autres produits/charges
<b>Charges hors intérêts/résultat brut</b>	Numérateur : Les produits extraordinaires doivent être réajustés aux autres produits/charges  Dénominateur : Les produits extraordinaires doivent être réajustés aux autres produits/charges
<b>Actifs liquides/total des actifs</b>	Numérateur : Pas de changement (mais recommande de collecter les dépôts à maturité de trois mois ou inférieur)  Dénominateur : Pas de changement
<b>Actifs liquides/passifs à court terme</b>	Numérateur : actif liquide, notamment les dépôts à maturité de trois mois ou inférieur ( <b>à mettre en œuvre</b> )  Dénominateur : passifs dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois ( <b>à mettre en œuvre</b> )
<b>Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres</b>	Numérateur : Pas de changement  Dénominateur : Changement dans la calculation (à partir de novembre 2022 passant de Bâle I à Bâle II)
<b>Ratio produit des transactions/produits bruts</b>	<i>Nouveau ISF compilé pendant la mission pour 2024Q1 à monter</i>  Numérateur : Produits des transactions  Dénominateur : Produits bruts
<b>Ratio dépenses de personnel/charges hors intérêts</b>	Numérateur : Charges de personnel  Dénominateur : Charges hors intérêts
<b>Écart entre les taux débiteur et créiteur de référence (points de base)</b>	La différence entre les produits d'intérêt sur les prêts divisés par les prêts non interbancaires et les charges d'intérêt sur les prêts divisés par les dépôts de la clientèle
<b>Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires).</b>	Numérateur : Dépôts de la clientèle (réaligné au guide des ISF de 2019)  Dénominateur : Total des prêts (non interbancaires)
<b>Ratio prêts libellés en devises/total des prêt</b>	Numérateur : Pas de changement Dénominateur : Pas de changement
<b>Ratio passif libellé en devises/total du passif</b>	Numérateur : Pas de changement Dénominateur : Pas de changement
<b>Croissance du crédit au secteur privé</b>	<i>Nouvel ISF compilé au cours de la mission</i> Les crédits au secteur privé comprennent les prêts aux sociétés non financières privées et aux ménages, ainsi que les titres émis par les sociétés non financières détenus par les ICD.

## **ANNEXE D. LES METADONNÉES POUR LES ICD**

---

Les métadonnées doivent être diffusées en même temps que les données des ISF afin de faciliter leur interprétation. Les métadonnées comprennent des informations sur les ISF et leur compilation, telles que les définitions des données, la manière dont les données sont consolidées, les règles de surveillance et de comptabilité adoptées par les ICD déclarants, la couverture institutionnelle et les sources de données, qui sont utiles aux utilisateurs des données.

### **Méthode de consolidation**

Les ISF sont compilés sur la méthode de consolidation nationale (DL).

### **Couverture institutionnelle**

La couverture des ISF pour les ICD comprend 19 banques dont deux sont sous contrôle national et 17 sous contrôle étranger constituées en sociétés nationales.

### **Ajustements intragroupes**

Étant donné que les ICD n'ont pas de filiales nationales et étrangères, aucun ajustement est nécessaire.

### **Résidence des unités institutionnelles**

Les classifications des instruments financiers et des secteurs économiques sont conformes au *Guide des ISF 2019*.

### **Cadre comptable**

Les banques commerciales sont tenues de préparer leurs états financiers selon les normes IFRS 9 depuis janvier 2023. Les principes comptables de la comptabilité d'exercice, du moment de l'enregistrement et du taux de change sont largement compatibles avec les normes IAS21/IFRS9.

### **Cadre réglementaire**

Le cadre réglementaire pour la compilation des ratios d'adéquation des FP des banques suit principalement l'accord de Bâle II sur les FP. Les travaux vers Bâle III sont en cours. Les FP de catégorie 1 sont constitués des FP de base et des FP additionnels.

Les FP de base de catégorie 1 comprennent les actions composant le capital, Primes liées au capital, Réserves, Report à nouveau crééditeur, Résultat bénéficiaire de l'exercice antérieur, Fonds pour risques bancaires généraux, intérêt minoritaires représentatifs de fonds propres de base après application des déductions prudentielles telles que Actions propres détenues, Report à nouveau débiteur, Pertes en instance d'approbation ou d'affectation, Résultat déficitaire intermédiaire, Actifs incorporels, Provisions exigées par la BCRG et non encore constituées, Participations sous forme de fonds propres de base dans des établissement de crédit/financière, Insuffisance de provisionnement des pertes de crédit attendues, Excédent des concours consentis aux actionnaires, administrateurs, dirigeants et apparentés sur les limites réglementaires, Excédent des participations dans des entreprises non financières sur les limites réglementaires, Excédent des déductions à opérer sur les fonds propres additionnels par rapport au montant des fonds propres additionnels disponibles.

Les FP additionnels de la catégorie 1 comprennent Instruments de fonds propres additionnels, Primes liées aux instruments de fonds propres additionnels, Intérêt minoritaires représentatifs de fonds propres additionnels de catégorie 1 après déduction des Instruments de fonds propres additionnels détenus en

propre, participations sous forme de fonds propres additionnels dans des établissement de crédit/financier et excédent des déductions à opérer sur les FP de catégorie 2 par rapport aux FP de catégorie 2 disponibles.

Les FP de la catégorie 2 comprennent les instruments de fonds propres de catégorie 2 et les primes liées aux instruments de fonds propres de catégorie 2 après déduction des instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre, les participations sous forme de fonds propres de catégorie 2 dans des établissements de crédit/financier et les intérêts minoritaires représentatifs de FP de catégorie 2.

Le total des FPR est la somme des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les risques pondérés des établissements de crédit (APFR) sont l'addition des actifs pondérés au regard du risque de crédit, tels que définis au Titre 1 de l'instruction 106/DSSIF/DSB/2022, des exigences de fonds propres relatives au risque opérationnel, telles que définies au titre 2 de l'instruction 106/DSSIF/DSB/2022, multipliées par 12,5 ; des exigences de fonds propres relatives au risque de change, telles que définies au titre 3 de l'instruction 106/DSSIF/DSB/2022.

Les prêts non productifs (PNP) sont définis comme les prêts dont une partie du capital ou des intérêts est due et impayée depuis 90 jours ou plus.

Les crédits au secteur privé comprennent les prêts aux sociétés non financières privées, aux ménages et aux institutions sans but lucratif au service des ménages, ainsi que les titres de créance émis par les sociétés non financières et détenus par les banques, conformément au *Guide des ISF 2019*.

La rentabilité des actifs est calculée comme le ratio du revenu net annualisé avant impôts divisé par la moyenne des actifs totaux.

La rentabilité des fonds propres est calculée comme le ratio du résultat net annualisé après impôts divisé par la moyenne des capitaux propres.

L'écart entre les taux débiteur et créditeur de référence est calculé comme la différence entre les produits d'intérêt sur les prêts divisés par les prêts non interbancaires et les charges d'intérêt sur les prêts divisés par les dépôts de la clientèle.

Les liquidités se composent de l'encaisse, des dépôts transférables et autres dépôts.

Les passifs à court terme comprennent des dépôts transférables seulement.

Les grands risques sont définis comme la somme de toutes les expositions au crédit d'un emprunteur unique ou d'un groupe d'emprunteurs connexes dont le résultat dépasse 15 pourcent du FPR.

## **Données primaires**

Les données primaires pour la compilation des ISF comprennent le compte de résultat, le bilan et d'autres rapports qui sont nécessaires pour compiler les séries de supervision pour les ICD.